



HAL
open science

Faire dialoguer les savoirs experts avec les savoirs d'expérience. Enquête de terrain

Emmanuel Martinais, Marine Huet, Claire Dedieu

► **To cite this version:**

Emmanuel Martinais, Marine Huet, Claire Dedieu. Faire dialoguer les savoirs experts avec les savoirs d'expérience. Enquête de terrain. EVS-RIVES; CEREMA. 2023, pp.29. hal-04044042

HAL Id: hal-04044042

<https://hal.science/hal-04044042>

Submitted on 24 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MLA 3 : Mouvements Lents dans les Alpes : Anticiper et Aménager

Faire dialoguer les savoirs experts avec les savoirs d'expérience – Enquête de terrain



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Projet soutenu par l'Union Européenne au travers du Fonds Européen de Développement Régional – Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes et de la région Provence Alpes Côte d'Azur en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes



Opération soutenue par l'Etat
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

Projet soutenu par l'Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, Convention Interrégionale du Massif des Alpes

LIVRABLE N° L-D1

Date : mars 2023

MLA3 – Mouvements Lents dans les Alpes : Anticiper et Aménager

Faire dialoguer les savoirs experts avec les savoirs d'expérience – Enquête de terrain

Références du projet	
Acronyme du projet :	MLA3
Nom complet du projet :	Mouvements Lents dans les Alpes : Anticiper et Aménager
AAP :	FEDER – POIA
Num. convention :	PA0014948
AAP cofinancement :	FNADT CIMA
Cofinancement num. convention :	2019_D38_83 et 2021_D38_208
Chef de file :	Cerema Centre-Est
Partenaires :	ISTerre – UMR CNRS 5275, Université Grenoble Alpes EV-RIVES – UMR CNRS 5600, ENTPE.

Références du livrable	
Nature du livrable :	Rapport (R)
Diffusion :	Public (PU)
Intitulé :	Faire dialoguer les savoirs experts avec les savoirs d'expérience. Enquête de terrain
Date d'édition :	Mars 2023
Nombre de pages :	29
Coordinateur :	Emmanuel Martinais
Rédacteurs du rapport :	Emmanuel Martinais, Marine Huet et Claire Dedieu
Avec la participation de :	-
Relecteur et valideur :	Fabrice Rojat (chef de projet MLA3)

Résumé du livrable

Ce deuxième livrable propose de rendre compte de l'enquête de terrain qui a précédé la mise en place de la démarche de mise en dialogue des savoirs experts et des savoirs d'expérimentation dans le cadre du projet MLA3. Dans un premier temps, on prend le point de vue des habitants exposés aux glissements lents pour montrer que si dans l'ensemble le problème est bien identifié par les riverains, la plupart des personnes rencontrées se trouvent malgré tout démunies face à un problème qui les dépasse largement. Dans un deuxième temps, on s'intéresse aux services gestionnaires des glissements lents (RTM, DIR, DDT, etc.) pour découvrir que leurs interventions ne sont pas toujours dotées de l'efficacité souhaitée, compte tenu des rapports distendus qu'ils entretiennent avec les usagers et habitants, mais également d'un défaut manifeste de coordination entre eux. Enfin, dans un troisième temps, on se focalise sur les communes concernées pour observer que si les élus locaux sont diversement intéressés par le problème, ils sont dans tous les cas confrontés à des difficultés communes qui limitent fortement leurs capacités d'action, à la fois individuellement et collectivement. Restituée par le biais de ces trois « tableaux » relatifs aux habitants, aux gestionnaires et aux élus locaux, l'enquête de terrain dresse finalement le panorama d'une gestion collective des glissements lents globalement introuvable, c'est-à-dire d'interventions peu liées entre elles et d'acteurs relativement isolés, qui peinent à s'organiser et se coordonner pour tendre vers une prise en charge plus efficace du problème.

Mots clés

Glissements lents	Savoirs d'expérience
Vallée du Beaumont	Dialogue des savoirs
Prévention des risques	Communauté épistémique
Recherche participative	Interdisciplinarité
Savoirs experts	Approche multi-acteurs

Statut de communication du rapport

Ce document est accessible librement au public sur internet. Il est capitalisé sur la plateforme documentaire [CeremaDoc](https://doc.cerema.fr/) : <https://doc.cerema.fr/>

Contexte du rapport

Le présent rapport fait partie des livrables du projet MLA3 « Mouvements Lents dans les Alpes : Anticiper et Aménager », cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional – Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes (FEDER – POIA) ainsi que par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – Convention Interrégionale du massif des Alpes (FNADT – CIMA).

Le projet MLA3 s'articule autour de 5 sites pilotes de glissements de terrain lents le long de la RN85, au niveau des communes de Saint-Laurent-en-Beaumont (38), Quet-en-Beaumont (38), Les Côtes-de-Corps (38), Corps (38), Aspres-les-Corps (05), Saint-Firmin (05). Ces sites présentent une similarité d'origines géologiques, les terrains en mouvement étant majoritairement issus de dépôts accumulés aux époques glaciaires et interglaciaires du Würm (vers -50 000 ans) dans de grands lacs d'obturation aujourd'hui disparus.

Le projet comprend trois axes (A, B, C) orientés vers la géologie / géotechnique, visant à la caractérisation des phénomènes, à leur suivi, à leur évolution dans le temps, et un axe sociologique (D) associant largement les habitants et les acteurs locaux, pour mettre en place des conditions de dialogue entre savoirs techniques et d'usage sur la compréhension et la gestion des mouvements de terrain.

- Axe A – Connaissance des phénomènes : préciser la géologie et les propriétés des argiles afin de comprendre les mécanismes de glissements à l'œuvre ;
- Axe B – Instrumentation : comparer les méthodes de suivi adaptées à des glissements lents et identifier les limites de ces méthodes ;
- Axe C – Modélisation du comportement mécanique et analyse d'incertitudes (annulé) ;
- Axe D – Approche humaine et sociale du risque : Questionner les places respectives de l'expert et du citoyen dans la gestion des risques provoqués par les glissements lents.

Le projet MLA3 associe 3 partenaires : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema - direction territoriale Centre-Est), l'Université Grenoble Alpes (UGA - Laboratoire ISTerre – UMR CNRS 5275), l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE – Laboratoire RIVES – UMR CNRS 5600). Il a bénéficié de la participation ou de la contribution ponctuelle de multiples acteurs externes au cours de son déroulement (DIR Med¹, RTM, PARN, communes, conseils départementaux, habitants, acteurs économiques locaux, etc.).

¹ DIR Med : Direction Interrégionale des Routes Méditerranéenne – RTM : Service de Restauration des Terrains de Montagne de l'Office National des Forêts – PARN : Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels.

Sommaire

1	Introduction	7
2	Des habitants démunis face au risque	7
2.1	Des habitants sélectionnés en fonction de leur lieu de vie	8
2.2	Des habitants en prise avec les glissements	9
2.3	Des habitants isolés et dépourvus de ressources.....	15
3	Des gestionnaires locaux peu coordonnés	16
3.1	Des services gestionnaires actifs mais peu visibles	16
3.2	Des services gestionnaires cloisonnés	20
3.3	Des services gestionnaires sous contrainte	21
4	Des communes limitées dans l'action	22
4.1	Des communes faiblement dotées en capacités d'action	23
4.2	Des communes en attente de soutiens	24
4.3	Des communes qui peinent à jouer collectif	26
5	L'enquête comme guide pour l'action	28
6	Bibliographie	29

1 INTRODUCTION

Comme indiqué dans le livrable méthodologique, la démarche de mise en dialogue des savoirs portée par l'axe D du projet MLA3 s'est divisée en deux phases consécutives : une phase d'enquête auprès des acteurs locaux concernés par les glissements lents de la vallée du Beaumont, articulée à une phase de mobilisation de ces mêmes acteurs dans le cadre d'un dispositif participatif associant un comité de pilotage et deux ateliers d'échange (cf. livrable L-D0). Conçue comme un préalable indispensable à la mise en dialogue des savoirs, la phase d'enquête s'est focalisée sur trois groupes principaux : 1) des habitants choisis pour leur proximité avec les glissements et les sites d'étude instrumentés par les partenaires géologues du projet ; 2) des représentants des services gestionnaires chargés du suivi et de la gestion de ces phénomènes naturels qui, le long de la vallée du Beaumont, se manifestent par des endommagements fréquents sur les routes, les réseaux et les constructions ; et enfin, 3) des représentants des communes situées sur le tronçon de la RN 85 compris entre Saint-Laurent-en-Beaumont à l'Ouest et Saint-Firmin à l'Est (voir contexte du rapport plus haut). Au total, cette enquête immersive a donné lieu à une quarantaine d'entretiens de durée variable (d'une à trois heures). Réalisés sur place à l'occasion de plusieurs missions de terrain, ces rencontres avaient pour but principal de comprendre comment les glissements lents sont perçus localement, c'est-à-dire la façon dont les représentants des trois groupes enquêtés se représentent ces aléas naturels, ce qu'ils en savent exactement, mais également ce qu'ils font concrètement pour s'en prémunir et enfin, les attentes qu'ils formulent en matière de gestion collective de ce problème.

Ce deuxième livrable L-D1 propose de rendre compte de cette immersion dans le « petit monde » de la gestion des glissements lents de la vallée du Beaumont. Dans un premier temps, on prendra le point de vue des habitants pour constater que si dans l'ensemble le problème est bien connu au sein de ce groupe, la plupart des riverains rencontrés se trouvent malgré tout démunis face à un problème qui les dépasse largement. Dans un deuxième temps, on s'intéressera aux services gestionnaires pour découvrir que les glissements lents sont bien identifiés comme faisant partie de leurs missions respectives, mais que leurs interventions ne sont pas toujours dotées de l'efficacité souhaitée, compte tenu des rapports distendus qu'ils entretiennent avec les usagers et habitants, mais également d'un défaut manifeste de coordination entre eux. Enfin, dans un troisième temps, on se focalisera sur le groupe des représentants des communes, pour observer que si les élus locaux sont diversement intéressés par le problème, ils sont dans tous les cas confrontés à des difficultés communes qui limitent fortement leurs capacités d'action, à la fois individuellement et collectivement. Restituée par le biais de ces trois « tableaux » relatifs aux habitants, aux services gestionnaires et aux élus locaux, l'enquête de terrain dresse finalement le panorama d'une gestion collective des glissements lents globalement introuvable, c'est-à-dire d'interventions peu liées entre elles et d'acteurs relativement isolés, qui peinent à s'organiser et se coordonner pour tendre vers une prise en charge plus efficace du problème.

2 DES HABITANTS DEMUNIS FACE AU RISQUE

Réalisée au printemps 2021, en préparation des deux ateliers d'échange prévus l'été suivant, l'enquête auprès des habitants était motivée par un double enjeu : d'une part, vérifier l'existence de savoirs d'expérience au sein de ce groupe pour valider la possibilité d'une mise en dialogue avec les savoirs experts ; d'autre part, rendre possible leur participation aux deux journées d'échange en leur faisant accepter l'idée que les connaissances pratiques et empiriques des glissements qu'ils accumulent depuis parfois très longtemps méritent d'être valorisées dans le cadre du projet MLA3 et qu'en retour, ils gagneraient sûrement à une confrontation avec les experts géologues, en termes de compréhension des phénomènes en cause et de solutions possibles pour s'en prémunir.

2.1 Des habitants sélectionnés en fonction de leur lieu de vie

Comme expliqué dans le document exposant la méthode retenue pour conduire cette démarche de mise en dialogue des savoirs (cf. livrable L-D0), les prises de contacts avec les habitants se sont focalisées sur les secteurs urbanisés situés sur et au voisinage des zones de glissement instrumentées par les partenaires géologues du projet MLA3. L'hypothèse à l'origine de ce choix est que cette proximité avec les mouvements de terrain est *a priori* favorable à l'expression et au recueil des savoirs d'expérience, autrement dit que les habitants vivant au contact de ces phénomènes physiques sont nécessairement les mieux placés pour en parler, décrire la façon dont ils se rendent visibles à leurs yeux et détailler les interprétations qu'ils mobilisent pour les appréhender. Trois secteurs ont ainsi été délimités au sein du périmètre d'étude : 1) à l'Ouest, le secteur de Quet-en-Beaumont, un petit village d'une soixantaine d'habitants presque intégralement situé en zone de glissement ; 2) au centre, le secteur de Corps et des Côtes-de-Corps qui est affecté par plusieurs glissements, dont deux sont suivis dans le cadre du projet MLA3 ; et 3) à l'Est, le secteur du Motty et de la Trinité, à cheval sur les communes d'Aspres-les-Corps et de Saint-Firmin (cf. illustration 1).

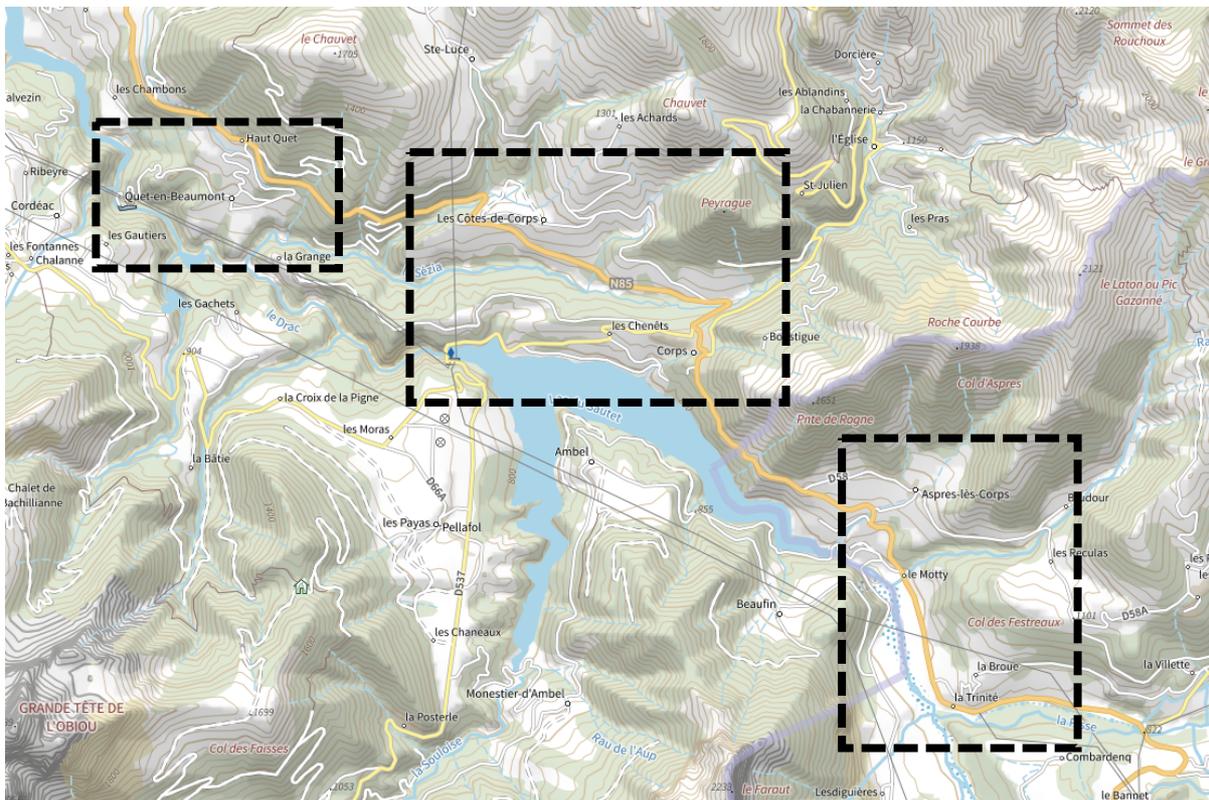


Illustration 1 : Les trois secteurs ciblés pour les prises de contact avec les habitants
(source : Géoportail)

Au final, vingt-cinq personnes ont accepté de nous recevoir pour un entretien : cinq habitent le secteur de Quet-en-Beaumont, neuf le secteur de Corps et onze le troisième secteur du Motty et de la Trinité. Dans cet échantillon, les quatre cinquièmes sont des hommes. Deux femmes ont répondu seules à nos questions, les autres étaient en compagnie de leur mari ou conjoint. La quasi-totalité des personnes interrogées résident à l'année, sachant que sur les secteurs ciblés les maisons secondaires sont souvent plus nombreuses que les résidences principales. Exceptée une enquêtée qui est locataire de son appartement, tous les autres sont

propriétaires et habitent une maison individuelle, le plus souvent avec un jardin attenant. La majorité sont des retraités ou des actifs proches de la retraite, installés de longue date dans le secteur. Les professions exercées sont diverses, mais se situent pour l'essentiel dans des catégories socio-professionnelles intermédiaires : agriculteur, hôtelier-restaurateur, apiculteur, préparateur de laboratoire pharmaceutique, commerçant, agent d'entretien, technicien EDF, etc... Au moment de l'enquête, deux habitants du groupe sont également conseillers municipaux, à Corps et Aspres-les-Corps.

Rencontrés chez eux, les habitants ont tous été invités à répondre aux mêmes questions. À chaque entretien, les thèmes couverts visaient à caractériser sociologiquement les personnes interrogées (à partir notamment de leurs trajectoires résidentielles et professionnelles), vérifier qu'ils étaient effectivement porteurs de connaissances spécifiques sur les glissements lents, mettre au jour ces savoirs d'expérience, évaluer la façon dont les uns et les autres sont matériellement affectés par ces mouvements de terrain, identifier les stratégies et les protections qu'ils mettent éventuellement en œuvre pour limiter ou contenir ces endommagements, et enfin, relever les attentes formulées vis-à-vis de la gestion globale du problème.

2.2 Des habitants en prise avec les glissements

Le premier constat qui ressort très nettement de cette première série d'entretiens est que les habitants rencontrés connaissent et reconnaissent l'existence des glissements sur lesquels ou à proximité desquels ils vivent. Le problème fait partie de leur quotidien et ils ont pour la plupart beaucoup de choses à dire à leur sujet. Les échanges montrent notamment que tous ont accumulé des connaissances qui s'appuient à la fois sur des « savoirs descriptifs », c'est-à-dire des observations et des expériences au long cours significatives de la dynamique des phénomènes considérés, et des « savoirs sentinelles », associés à des repères traduisant des changements perçus comme anormaux ou inhabituels (sur ces deux catégories de savoirs, voir Ritschard et al., 2020). Lorsqu'ils parlent des glissements ou lorsqu'ils nous promènent autour de chez eux pour nous les montrer, les habitants s'attardent ainsi sur les « plissements », les « décrochés », les « cassures », les « tassements » ou les « bombements » qu'ils observent. Ils pointent également les « monticules », les « creux » et les « arrachements » qui transforment progressivement les prairies voisines, les endroits précis où l'eau s'est mise à suinter et/ou s'accumuler, les fissures qui lézardent les façades des maisons, etc. (cf. photos 1 à 4).





Photos 1 à 4 : Exemples de signes tangibles que les habitants associent aux glissements

Ces connaissances habitantes s'alimentent à plusieurs sources. La plupart sont fondées sur les observations du quotidien liées aux activités courantes d'entretien du jardin et de la maison, aux déplacements ou aux loisirs récréatifs (les balades dans l'environnement proche notamment). D'autres proviennent des souvenirs d'un parent ou de témoignages transmis par le voisinage ou des connaissances. Plus rarement, les habitants expliquent s'être documentés sur le sujet, avoir cherché des informations pour mieux comprendre les mécanismes en jeu ou s'être plongés dans des rapports d'expertise trouvés sur Internet. Quelques-uns thésaurisent ces connaissances, sous forme d'archives plus ou moins consistantes destinées à documenter la façon dont les glissements se manifestent dans leur environnement proche (cf. photo 5).



Photo 5 : Une photo documentant les accumulations d'eau jugées favorables aux glissements

Les habitants produisent également des interprétations et des récits qui mettent en avant les causes possibles de ces phénomènes. La plupart font le lien avec la géologie particulière de la vallée du Beaumont, associant plus ou moins précisément l'existence des glissements qu'ils observent à la présence de couches sédimentaires et à l'action néfaste des argiles du sous-sol. Ce qu'explique par exemple cet enquêté : « C'est la nature ! Tout ce qui n'est pas rocher... c'est une vallée glacière quand même, rongée par la rivière ». Parmi les personnes rencontrées, beaucoup voient également l'eau sinon comme une cause de ces glissements, tout du moins comme un facteur aggravant. Pour justifier cette interprétation, ils évoquent les variations observées entre les années sèches, où les terrains ne bougent pas, et les années pluvieuses, où les mouvements ont tendance à s'accélérer. Sur le même sujet, certains évoquent l'accident de la Salle-en-Beaumont de 1994 comme une preuve flagrante du rôle néfaste joué par l'eau. Ainsi ces quelques extraits d'entretiens : « Il avait beaucoup plu, l'eau coulait partout, la rivière grondait dessous » ; « Il avait beaucoup neigé et on voyait dans la neige des torrents qui descendaient » ; « Le canal était au maximum. Il ne pouvait pas apporter plus d'eau que ce qu'il en avait. Il récoltait l'eau du dessus, il la reversait dessous ». Toujours à propos de l'eau, plusieurs personnes signalent, comme cette enquêtée du secteur de Corps, que les périodes pluvieuses sont systématiquement source d'inquiétudes : « Quand il pleut, on a la trouille au ventre. »



Photo 6 : Vue du canal du Beaumont (source : Maurice Séchier)

Parmi les causes recensées par les habitants enquêtés, la mauvaise gestion collective des espaces revient également très fréquemment. Sur ce registre, les mises en cause sont multiples. Certains dénoncent par exemple les ajouts successifs de couches d'enrobé sur les chaussées qui créeraient des surcharges favorables aux glissements, comme à l'entrée Ouest de Corps ou la route passe juste au-dessus de la zone en mouvement. D'autres évoquent le manque d'entretien des torrents et des talwegs qui faciliterait la création d'embâcles fragilisant les seuils au moment des crues et favorisant les débordements d'eau sur les terrains instables et argileux, ou bien le vieillissement des réseaux d'adduction qui rendrait l'infrastructure plus

sensible aux glissements qu'elle traverse, ce qui provoquerait des fuites susceptibles d'amplifier en retour le mouvement des terrains. Sur ce thème des actions intempestives, quelques habitants signalent encore la décision de la nouvelle intercommunalité de se décharger de la compétence « risques naturels » sur les communes sans leur confier les ressources nécessaires, ou bien ces permis de construire qui auraient été attribués de manière trop laxiste sur « des zones où les anciens n'auraient jamais construit », sans oublier les « cantonniers » de la (feue) DDE qui ne sortiraient plus de leur véhicule pour entretenir correctement les talus et les rigoles le long des routes...

Toujours sur ce registre de l'utilisation de l'espace, une partie des habitants relie de façon explicite l'existence et l'amplification des glissements aux mutations de l'agriculture locale. Ceux qui abordent la question considèrent notamment que la mécanisation et l'augmentation de la taille des exploitations ont considérablement affecté les versants concernés par les mouvements du sous-sol, conduisant à la transformation des chemins, au regroupement des parcelles et à l'arrachage des haies, autant d'évolutions jugées néfastes à la stabilité des terrains. De même, le développement des systèmes d'arrosage automatiques aurait conduit à l'abandon des anciens canaux d'irrigation, le manque d'entretien de ces ouvrages contribuant à la perte progressive de leur fonction drainante. Cette question du non entretien et de la détérioration des canaux revient comme une antienne dans les propos des enquêtés, certainement parce que cette perte d'usage et de fonction est considérée par beaucoup comme une cause possible du glissement meurtrier de La Salle-en-Beaumont évoqué plus haut. Ainsi cet habitant du Motty :

« Les anciens canaux d'irrigation ont été abandonnés. Malgré tout, ils sont toujours en fonctionnement sans entretien, donc il peut se créer des poches d'eau et c'est la catastrophe. C'est ce qui s'est passé à La Salle-en-Beaumont. Une poche d'eau s'est créée, à cause de l'ancien canal du Beaumont qui n'est plus trop utilisé, pas entretenu. Enfin, c'est ma déduction à moi, hein ! Il n'y a que ça pour que ça fasse une poche d'eau, une poche de boue et que ça explose à un moment. »

S'agissant des causes citées par les enquêtés, il faut enfin noter l'existence d'un récit spécifique au secteur du Motty et de la Trinité. De façon assez consensuelle, les habitants de ces deux hameaux situés en rive droite du Drac établissent un lien entre le glissement qui les affecte et l'extraction de gravier dans le lit de la rivière, juste en dessous de chez eux. La plupart avancent notamment que la création récente d'une deuxième zone d'exploitation aurait eu pour effet direct de favoriser les mouvements de terrain. Deux explications sont proposées. La première est liée à la drague qui, en creusant « très profond », provoquerait un « soulagement au pied de la pente » qui accentuerait le glissement du versant par effet gravitationnel. La seconde indique que le développement de la gravière en rive gauche aurait modifié les divagations du Drac et favorisé la sape de ses berges en rive droite (cf. illustration 2 page suivante). Ce qu'explique cet habitant du Motty :

« On a fait des endiguements en rive gauche, on protège des tas de graviers au niveau de la carrière et on empêche le Drac d'aller reprendre ce qu'on lui a extrait. Il va taper contre du rocher là où il ne peut pas creuser. Quand vous faites ça, l'eau va là où elle peut aller : elle va taper de l'autre côté et vient enlever des bas de versant qu'il y a en bas. L'agriculteur qui habite juste au-dessus dit qu'il y a au moins trente mètres de terrain qui ont disparu comme ça. »

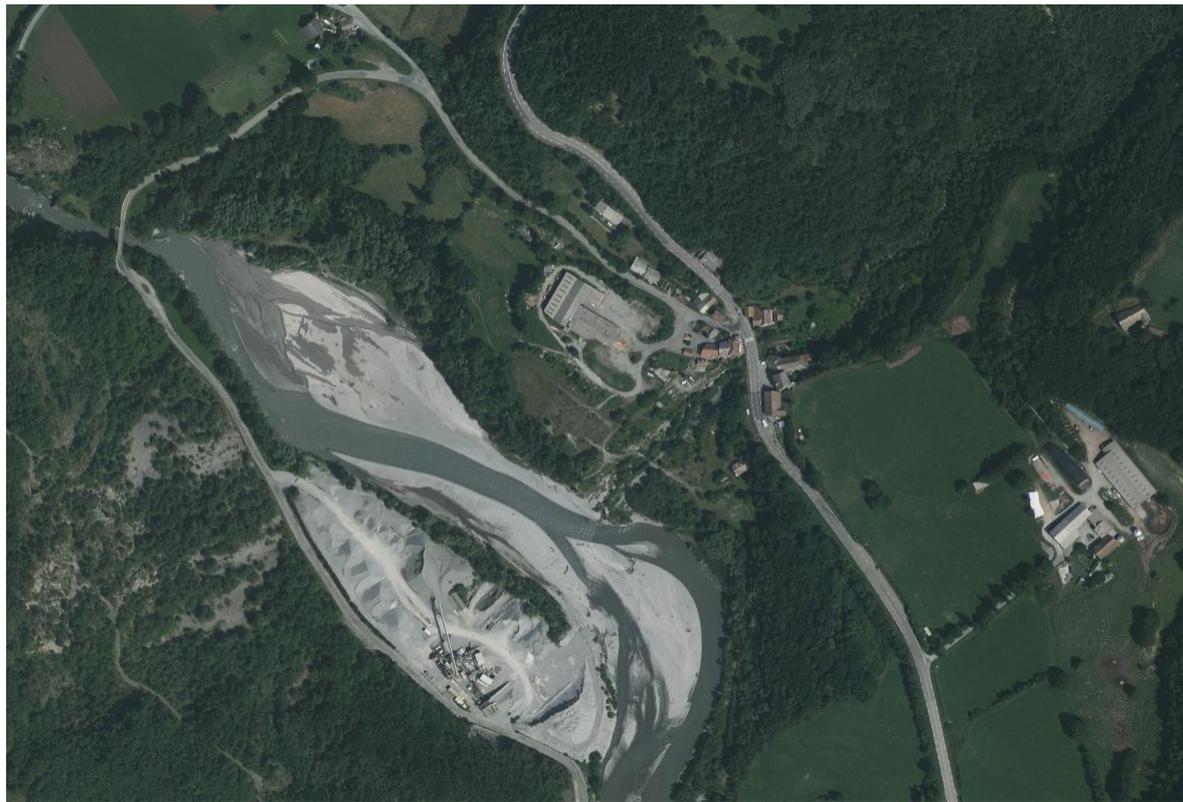


Illustration 2 : La gravière dans le lit du Drac, en contrebas du hameau du Motty (source : Géoportail)

Pour une partie des enquêtés, on note enfin que la relation aux glissements lents ne s'exprime pas uniquement dans la production d'interprétations et d'explications sur l'origine des phénomènes observés et les mécanismes en jeu. Certains associent également le geste à la parole, prolongeant les observations et les connaissances empiriques par des « savoirs de l'agir » à visée protectrice (sur cette autre forme de savoir, voir à nouveau Ritschard et al., 2020). Confrontés aux mouvements des versants sur lesquels ils habitent, ces enquêtés ne restent pas inactifs, ils agissent pour tenter de s'en protéger et de réduire les endommagements qui les affectent directement. Comme l'ont déjà montré certains travaux sur les inondations ou les mouvements de terrain, la reconnaissance d'un risque pousse souvent les personnes concernées à mettre en place des systèmes de protection adaptés, matériels et/ou symboliques, dont la fonction principale, au-delà de leur efficacité réelle, est de tenir le danger à distance, d'éloigner la perspective de sa concrétisation et de rendre ainsi « vivable » son lieu de vie (Duchêne, Morel Journal, 2000 ; Coanus et al., 2001). Dans les trois zones enquêtées de la vallée du Beaumont, certains racontent ainsi que les jours de fortes pluies, ils n'hésitent pas à sortir pour suivre le cheminement des eaux de ruissellement et les accompagner si nécessaire jusqu'à la rigole ou le ruisseau en contrebas, de façon à ce qu'elles ne stagnent pas sur leurs terrains. De même, un habitant du secteur de Corps explique comment il a canalisé les écoulements dans sa propriété pour éviter les imprégnations autour de sa maison. D'autres nous montrent les plantations de peupliers qui ont vocation à « pomper l'eau » ou les drains placés autour de la cabane au fond du jardin, dans un secteur où les sols ont tendance à glisser facilement. Dans un registre équivalent, des habitants s'évertuent à nettoyer les rigoles et les talwegs, à la fois dans un intérêt personnel (pour éviter de marcher dans la boue lorsqu'ils se promènent), mais également dans une logique de préservation de leur environnement proche (pour éviter que le glissement ne produise de nouveaux endommagements), deux types d'intérêts qui ne paraissent pas incompatibles. Ainsi ce retraité

du secteur de Corps, qui a l'habitude de réaliser ces travaux d'entretien courants dans les chemins autour de chez lui (voir photo 7, juste après) :

« Quand il y a une rigole à faire, je ne la fais pas toute entière, mais j'en fais dix ou quinze mètres. Et quand il pleut beaucoup, la source sort. C'est dans une descente et un jour, l'aqueduc s'est bouché. Il est descendu d'au moins 25 mètres. Du coup, chaque année, je débouche l'aqueduc en hiver. Là, je ne l'ai pas encore fait. Mais ce n'est pas à moi de le faire, ça devrait être à la commune. »



Photo 7 : Une rigole entretenue par un habitant dans une logique préventive (source : Géoportail)

Le précédent exemple le montre bien, si les habitants ne restent pas inactifs face aux glissements qui les affectent au quotidien, ils ont malgré tout conscience que ces interventions ponctuelles ne sont pas nécessairement à la hauteur du problème. Tous constatent notamment que les efforts consentis n'empêchent pas les versants de continuer à glisser, parfois même de façon accélérée comme au Motty et à la Trinité. Des solutions à plus grande échelle sont bien envisagées, comme la remise en état des canaux d'irrigation ou l'entretien systématique des rigoles, mais aucun des enquêtés ne voit précisément comment il pourrait s'y prendre pour promouvoir ces modalités de gestion collective. De ce point de vue, les entretiens réalisés dans les trois secteurs témoignent tous à leur manière de l'isolement des habitants concernés face aux glissements lents et, plus largement, de leur manque de ressources pour faire reconnaître la façon dont ces mouvements de terrain les affectent et inciter les pouvoirs publics à se saisir du problème.

2.3 Des habitants isolés et dépourvus de ressources

L'isolement des habitants sollicités dans les trois secteurs de Quet-en-Beaumont, de Corps et du Motty prend deux formes principales. La première se traduit par l'absence de liens spécifiques dans l'entre-soi du groupe enquêté sur cette question des glissements lents. Les habitants concernés ne se connaissent pas et ne se reconnaissent pas collectivement comme victimes avérées ou potentielles des phénomènes qui les affectent pourtant de façon similaire. Même entre voisins proches, il n'existe pas vraiment d'échange sur le sujet. Chacun se pense seul face au problème et, dans ces conditions, personne n'envisage la possibilité de solidarités spécifiques ou d'actions communes visant à faire reconnaître et/ou gérer le problème à une échelle plus large.

Pour la plupart des personnes interrogées, l'absence de liens avec les autres habitants concernés se double d'un isolement au moins aussi grand vis-à-vis des autorités gestionnaires, c'est-à-dire les acteurs susceptibles d'être sollicités pour faire exister le problème et inciter à sa prise en charge collective. Globalement, les enquêtés n'ont pas d'idée précise des entités compétentes sur le sujet, ni des procédures dans lesquelles ils pourraient s'inscrire (par exemple une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour ceux dont la maison est endommagée). Même les élus locaux ne sont pas forcément perçus comme des interlocuteurs pertinents, qu'il s'agisse de faire valoir des attentes vis-à-vis de la gestion des glissements ou plus simplement, de répondre aux questions qui se posent. Cette incapacité à se doter d'interlocuteurs parmi les élus et gestionnaires locaux a beaucoup frappé certains partenaires géologues du projet qui n'imaginaient pas que des habitants puissent être à ce point démunis face à ce problème des glissements lents. Ainsi ce représentant du CEREMA :

« Qu'est-ce qui m'a marqué ? (...). La faible connaissance réciproque des problèmes entre les habitants. Je pensais qu'ils se rendaient compte que le problème de leur maison, c'était un problème qu'il y avait aussi chez plein d'autres gens autour d'eux. Et en fait, apparemment, ce n'est pas le cas. Qu'est-ce qui m'a interpellé ? Le fait que des gens se sentent vraiment démunis, en fait. Parce que pour moi, quand tu as des problèmes de ce type-là, tu as des interlocuteurs. Mais en fait, ils ne connaissent même pas les interlocuteurs qui peuvent les aider. Les interlocuteurs sont les élus, ils sont là pour ça, ils peuvent porter la problématique, ils peuvent demander des études à des bureaux d'études qui peuvent faire remonter des dossiers. Il y a des assurances, des associations, il y a le RTM, etc. Dans ma perception de spécialiste du domaine, il y a des interlocuteurs qui sont capables au moins de leur donner une réponse préalable ou de leur dire "Oui, on commence à prendre en compte votre problème". Et en fait, on se rend compte que ce n'est pas le cas. Ils n'ont même pas la connaissance des personnes ou des organismes qui pourraient les aider ou qui pourraient travailler autour d'eux sur ces sujets. »

Dans la pratique, les principaux interlocuteurs des habitants sur le sujet des glissements lents sont les experts et les techniciens qui se déplacent pour faire les relevés sur les sites instrumentés ou réaliser des études de sols en prévision de travaux de confortement commandités par la DIR ou le RTM. Mais comme on l'a déjà noté dans le livrable L-D0 (voir le point 2), ces relations restent le plus souvent limitées au strict minimum et ne permettent pas, sauf exception, de véritables échanges sur les sujets qui intéressent les habitants. Certains enquêtés, habitués à croiser des agents du CEREMA ou d'autres organismes experts missionnés pour des études, déplorent cette absence de dialogue. Un habitant du secteur du Motty et de la Trinité, sollicité pour la réalisation d'un sondage dans sa propriété dans le cadre d'une expertise commanditée par la DIR Méditerranée, s'étonne ainsi de ne pas avoir été

destinataire des résultats de cette expertise et, plus largement, ne pas avoir été informé des suites données à cette étude. Comme il l'explique en entretien, cette absence de retour a finalement été vécue comme le signe d'un manque d'intérêt des autorités gestionnaires pour la situation des riverains directement concernés par le problème, et ce d'autant plus que sa maison est particulièrement exposée au glissement qui affecte le secteur :

« Après, on sait qu'il y a eu une étude aussi qui a été faite par le CETE d'Aix. On a vu passer des gens qui sont venus chez nous. On leur a donné l'autorisation, ils ont creusé. Mais j'ai rencontré le bureau d'études qu'il l'avait fait, qui avait dit qu'il avait trouvé le rocher à 28 mètres de profondeur, que, donc, ça limite quand même les possibilités d'aller s'ancrer sur des couches beaucoup plus solides parce que c'est très profond, c'est compliqué. Mais on n'a jamais eu le résultat final. On nous a demandé l'autorisation, on a vu passer des gens qui ont fait des relevés et depuis... [il hausse les épaules, gonfle ses joues]... Qu'est-ce que sont devenues ces études ? Est-ce qu'elles sont disponibles ? Est-ce qu'on peut y accéder ? Est-ce qu'on peut les voir ? Oh, je n'ai pas cherché hein ! Mais il n'y a pas eu de restitution, il n'y a rien eu du tout. Après, ce sont les services de l'État qui font les études, qui font leurs trucs, qui les exploitent et qui les gardent. Alors, est-ce qu'ils les mettent à disposition, où, comment et dans quels organismes, on n'en sait rien. Voilà. On ne sait pas. »

Dans l'ensemble, les habitants se sentent donc aussi isolés qu'impuissants face à ce problème des glissements lents qui les dépasse largement. Comme le propriétaire cité juste avant, la plupart des personnes rencontrées regrettent de ne pas être suffisamment informées, même lorsque des études et/ou des travaux sont réalisés à proximité de chez eux. Évoquée dans les trois secteurs enquêtés, cette absence de dialogue avec les entités gestionnaires et les commanditaires de travaux est vécue par certains comme une sorte de mise à l'écart, voire comme une forme de déconsidération. Bien réelle, elle n'est cependant pas nécessairement souhaitée ni même encouragée par les services administratifs concernés. Comme l'a montré l'enquête auprès de ce deuxième groupe, elle est davantage le reflet des contraintes qui pèsent sur l'activité de ces acteurs.

3 DES GESTIONNAIRES LOCAUX PEU COORDONNES

Réalisée dans la première phase du projet, l'enquête auprès des entités gestionnaires s'est focalisée sur quatre acteurs principaux : le service de restauration des terrains de montagne (RTM), la direction départementale des territoires (DDT) dans ses deux déclinaisons locales (Isère et Hautes-Alpes), la direction interdépartementale des routes (DIR) et la communauté locale eau du Drac amont (CLEDA)². Comme pour le groupe des habitants, ces entretiens visaient un double objectif : faire parler les représentants de ces services de leurs interventions dans le domaine de la prévention des glissements lents, mais également les intéresser à la recherche-action pour qu'ils acceptent de s'intégrer au collectif constitué par le comité de pilotage.

3.1 Des services gestionnaires actifs mais peu visibles

Le premier constat qui ressort des entretiens avec les gestionnaires locaux est que les glissements lents ne constituent pas un problème orphelin, loin de là. En effet, les quatre

² On notera au passage que le terme de « service gestionnaire » utilisé dans cette partie désigne les entités supra-communales qui contribuent, chacune dans son domaine de compétences, à la prévention des risques de glissement sur le secteur de la Vallée du Beaumont.

services enquêtés sont concernés à des titres divers par la question et contribuent tous, par leurs activités, à prévenir les effets potentiels de cet aléa naturel caractéristique de la vallée du Beaumont.

Acteur historique de la gestion des risques en montagne, le RTM est principalement chargé de la construction et de l'entretien des ouvrages de protection dans les zones de montagne (Brugnot, Cassayre, 2004). Créé dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle pour mettre en œuvre une politique de reboisement visant à lutter contre les risques d'érosion, de crues, d'avalanches et de mouvements de terrain, ce service dépend aujourd'hui de l'Office national des forêts (ONF). Présent dans onze départements des Alpes et des Pyrénées, il intervient localement à la demande des ministères chargés de la prévention des risques et des forêts. Toujours chargé de l'entretien des espaces boisés destinés à prévenir l'apparition de phénomènes dommageables, il s'occupe également des travaux de correction pour stabiliser le lit des torrents et tente de ralentir ou stabiliser les glissements de terrain par la création de systèmes de drainage ou la mise en place de butées de pied par exemple (Arnould et al., 2016). Très présent localement, il a longtemps œuvré en appui des communes, notamment dans le cadre de travaux subventionnés par l'État. Mais cette mission spécifique a quasiment disparu, suite au ciblage des crédits État sur les terrains et dispositifs de protection domaniaux. Dans le périmètre d'étude du projet MLA3, le RTM s'est notamment chargé des travaux de stabilisation du glissement de Corps par la construction de galeries drainantes, la pose de drains, le captage de sources et la création de seuils dans le lit de la Sézia en contrebas, pour éviter l'érosion torrentielle du pied du versant.



Photos 8 et 9 : Exemples de déformations de la RN 85 liées au glissement de Corps

Localement, le RTM n'est cependant pas le seul service gestionnaire à s'inscrire dans cette logique de l'ouvrage qui caractérise depuis longtemps l'action de l'État dans le domaine de la lutte contre les risques naturels (Decrop et al., 1997). La DIR assure également la maîtrise d'œuvre de nombreux travaux de confortement sur le tronçon de la RN 85 qui traverse le périmètre d'étude de part en part. Créé en 2006 à l'occasion du transfert aux départements d'une partie du réseau des routes nationales, ce service déconcentré du ministère de la Transition écologique est chargé de la surveillance, de l'exploitation et de l'entretien de la RN 85 qui fait partie des infrastructures routières restées dans le giron de l'État. Sur le périmètre d'étude, cette gestion est assurée par la DIR Méditerranée, via le centre d'exploitation de la Mure (pour la partie Isère) et le centre d'exploitation de Saint-Bonnet-en-Champsaur (pour la partie Hautes-Alpes). Très concernés par les glissements lents qui affectent en continu la chaussée en produisant des déformations préjudiciables à la sécurité des usagers (notamment les motards qui sont nombreux à emprunter cet itinéraire à des fins touristiques), les deux services sont constamment sollicités pour des travaux de réfection de la bande de roulement, sur tout le linéaire compris entre le secteur de Charlaix à l'Ouest du périmètre d'étude et le secteur du Motty à l'Est (cf. photos 8 et 9, page précédente). Dans le périmètre d'étude, l'action de la DIR est également visible sur le site de Charlaix qui a fait l'objet d'importants travaux de confortement avec la mise en place d'un enrochement massif en pied de glissement pour stabiliser la portion de route concernée (cf. photo 10 à suivre).



Photo 10 : Les travaux de confortement du site de Charlaix réalisés par le DIR

La communauté locale eau du Drac amont (CLEDA) est un troisième acteur qui intervient localement dans la lutte contre les risques naturels. Ses actions se divisent entre l'aménagement du bassin versant, la protection contre les inondations et l'entretien des cours d'eau. Sur ce dernier registre, le syndicat contribue notamment à stabiliser les versants situés en bordure du Drac, par le biais d'opérations de curage et de recharge sédimentaire du lit de

la rivière, mais également par la suppression des embâcles et l'élagage des arbres qui déstabilisent les berges. Depuis 2020, la CLEDA anime également la stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRI) qui vise à l'amélioration de la connaissance des risques sur l'ensemble de son secteur d'intervention (dont les glissements de terrain), la prévision et la surveillance, l'alerte et la gestion de crise ainsi que la prise en compte des aléas naturels dans les documents d'urbanisme des communes concernées. Toutefois, les glissements lents qui font l'objet du projet MLA3 ne sont pas, à ce jour, visés par cette stratégie territoriale.

Enfin, la DDT est le quatrième acteur compétent en matière de glissement de terrain dans le secteur d'étude. Placé sous l'autorité du préfet de département, cet autre service déconcentré du ministère de la Transition écologique est plus particulièrement chargé de l'affichage des risques (Barthélémy, 2006). A ce titre, il élabore et veille à l'application des plans de prévention des risques naturels (PPRN), qui réglementent l'usage des sols dans les secteurs exposés aux glissements. La DDT s'occupe en même temps de diffuser les porter à connaissance pour la prise en compte des risques naturels dans les documents de planification et l'instruction des demandes d'urbanisme par les communes. Elle est également chargée de l'information des populations et lorsque l'accident survient, elle peut être sollicitée pour l'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Elle est plus largement l'interlocuteur privilégié des communes sur tous les sujets relatifs à la prévention des risques naturels.

Bien que sur des domaines d'intervention différents, ces quatre entités gestionnaires ont en commun d'être assez peu visibles des usagers et des populations locales. C'est le cas notamment du RTM et de la DDT qui ne sont pas clairement identifiés comme des acteurs compétents dans le domaine de la lutte contre les mouvements de terrain, notamment par les habitants directement exposés à ces aléas. C'est le cas également de la DIR, en dépit du niveau de service qu'elle assure localement pour maintenir en état les portions de la RN 85 affectées de façon continue par les nombreux glissements lents de la vallée. Car les actions réalisées ne s'accompagnent pas nécessairement d'une information ciblée des riverains et des usagers de la route, notamment ceux susceptibles d'être incommodés pendant les périodes de travaux. Du coup, les agents concernés sont très souvent en difficulté dans la relation au public. Comme l'explique ce responsable de la DIR, faute de communication et de relations suivies avec les populations locales, beaucoup d'usagers ne comprennent pas le sens des actions réalisées par le service, y compris lorsque celles-ci vont dans le sens de leurs intérêts :

« Ce n'est pas rare qu'on se fasse insulter... par exemple, en ce moment, j'ai des chantiers de sondages et je vois bien que les gens ne comprennent pas pourquoi on fait ça. Parce qu'on n'a pas du tout communiqué. Donc ils ne voient les chantiers que sous l'angle de la perturbation. Comme une gêne pour la circulation, comme une difficulté de plus pour aller au travail. Avec les circonstances que l'on connaît, les grèves et compagnie, forcément ils perçoivent les chantiers de manière agressive... On les empêche d'aller au boulot. Ils voient une machine qui fore la route avec un tube, mais ils ne voient pas l'intérêt d'un tel chantier. Ils ne voient pas que ça sert à l'entretien de la route. Parce qu'on n'a pas communiqué là-dessus. J'en ai discuté avec ma femme qui fait beaucoup de randonnée et qui rencontre beaucoup de monde en randonnée. Elle a pas mal de discussions avec des gens qui lui disent : "Mais qu'est-ce qu'ils sont en train de nous embêter sur la route de Laffrey ? Ça ne passe plus que dans un sens, il faut une demi-heure de plus pour aller à Grenoble, etc." Les gens ne peuvent pas comprendre, surtout si on ne leur explique pas. »

La relation au public n'est pas une mission prioritaire des services gestionnaires chargés de prévenir les glissements lents. Chaque entité reste en effet focalisée sur son cœur de métier, privilégiant au final les actions de réparation, de prévention et de protection aux actions de communication et d'information. Bien qu'actifs et présents localement, ces acteurs sont globalement « coupés » des populations locales et des usagers, limitant les contacts et les relations à la portion congrue. Et même si les inconvénients de cette absence d'échange sont clairement perçus par certains, à l'image de l'enquête citée juste avant, la sectorisation des interventions ne permet pas aux différents services concernés de reconnaître ce problème pour tenter d'y faire face collectivement.

3.2 Des services gestionnaires cloisonnés

Assez éloignés des populations locales, les principaux services gestionnaires sont également peu connectés les uns aux autres. Comme l'indique ce représentant local, « on est tous focalisés sur nos missions, sans regarder ce qui se passe à côté. C'est chacun chez soi. On ne se connaît pas. On ne sait pas ce que font les autres ». L'organisation sectorisée et spatialisée de la gestion des glissements ne favorise pas les rencontres et les échanges entre les représentants des différents services : alors que le RTM s'occupe surtout de ralentir les glissements par la construction d'ouvrages et l'aménagement des torrents, la DIR n'envisage le problème que du point de vue de la route, tandis que la CLEDA reste centrée sur le Drac amont, dans la partie Hautes-Alpes du périmètre d'étude. De son côté, la DDT ne se désintéresse pas de ces actions de protection, mais ses missions la conduisent à se préoccuper davantage de la prévention et de la prise en compte des glissements dans l'urbanisation des communes concernées. En pratique, cette partition des interventions n'est donc pas favorable à l'émergence d'une approche coordonnée des phénomènes et des mécanismes en jeu, chacun des acteurs se contentant finalement d'une vision parcellaire du problème et de ses solutions en lien avec ses propres missions. Cela ressort par exemple dans le cadrage des expertises scientifiques et techniques sollicitées par les différents services gestionnaires. Ainsi lorsque la DIR intervient pour limiter les effets d'un glissement sur la RN 85, la prestation d'étude qui précède la réalisation des travaux consiste en général à évaluer la faisabilité des actions classiques de confortement de la route (construction d'ouvrages de soutènement, mise en place de butées de pied, pose de drains, etc.), sans forcément se préoccuper de la dynamique globale du phénomène à l'origine des désordres. Dans ce cas, l'objectif visé n'est pas nécessairement d'agir sur les causes globales pour contenir le glissement dans son ensemble, seulement de limiter ses effets sur l'infrastructure routière. De ce point de vue, la vision de la DIR se distingue donc nécessairement de celles des autres services gestionnaires, notamment du RTM qui inscrit ses actions dans une approche nettement moins sectorisée et beaucoup plus territorialisée des glissements et des moyens permettant de les contenir.

Le mouvement de terrain qui affecte le secteur du Motty et de la Trinité, sur la commune de Saint-Firmin, permet de mettre en évidence ces différentes manières d'appréhender les phénomènes en jeu selon les services gestionnaires et les experts techniques qu'ils sollicitent en soutien de leurs interventions. Comme l'explique un géologue du CEREMA, qui a déjà réalisé plusieurs prestations d'étude pour le compte de la DIR dans le secteur, de multiples causes sont identifiées de part et d'autre, mais selon des schémas explicatifs qui varient beaucoup selon que le point de vue se limite à la bande routière ou, au contraire, qu'il s'élargit à l'ensemble de la zone de glissement, de l'amont du versant jusqu'à son pied dans le lit de la rivière Drac. Ce qui l'amène à penser que, dans ces conditions, l'efficacité des solutions préconisées ne peut résulter d'actions cloisonnées, mais bien d'une intervention coordonnée de tous les acteurs concernés :

« Je pense que c'est un problème qui devrait être géré de façon concertée... comme je disais tout à l'heure, chacun aborde les mécanismes à l'œuvre par le petit bout de la lorgnette et c'est ça qui pose problème. On a chacun une vision parcellaire des glissements, façonnée par la nature de nos interventions. Il faudrait donc échanger beaucoup plus sur ces sujets-là, comme on a tenté de le faire ponctuellement dans le cadre du projet MLA3. Mettre les uns et les autres en relation, de façon à faire bouger les lignes de chacun. Parce que là, franchement, enfin tu vois... l'Isère à gauche, les Hautes-Alpes à droite, le maire, la CLEDA, les carriers, l'État, ça fait beaucoup de monde, sans oublier EDF. Ça fait beaucoup de monde et du coup, si on veut trouver une solution vraiment efficace pour résoudre le problème du Motty et de La Trinité, il faut qu'on mette tous ces acteurs autour de la table. »

Comme pour l'absence de contact avec les populations locales, la faible coordination des services gestionnaires est clairement perçue comme un inconvénient par les principaux intéressés, certains considérant qu'elle conduit à « coller des rustines chacun dans son coin » alors que la bonne solution serait d'agir de façon concertée pour tendre vers une approche globale et certainement plus efficace du problème. Mais si elle est ouvertement souhaitée par la plupart des enquêtés, cette coopération plus active est loin d'être évidente à concrétiser, compte tenu notamment des contraintes structurelles qui pèsent aujourd'hui sur la plupart des administrations locales concernées par les glissements lents.

3.3 Des services gestionnaires sous contrainte

Dans le contexte qui nous intéresse, la difficulté des services gestionnaires à se coordonner et s'organiser pour contribuer à une approche globale des glissements lents est nettement accentuée par les réformes de « modernisation » qui, depuis le milieu des années 2000, affectent la plupart des administrations locales (Chevallier, 2010). Particulièrement visés par ces fusions et restructurations, les services déconcentrés de l'État fonctionnent désormais avec moins d'effectifs dans des organisations largement redéfinies qui ont tendance à accroître la charge de travail de la majorité des agents (Debar, 2009). Dans ces conditions, nombreux sont les fonctionnaires locaux qui ont le sentiment d'avoir perdu en disponibilité, contraints de prioriser les missions dont ils ont la charge et de fonctionner en « mode dégradé » au détriment des finalités de l'action publique (Dedieu 2021). Certains évoquent également des conséquences en termes de perte d'expertise et d'effritement des réseaux relationnels avec les acteurs des territoires, notamment les représentants des collectivités locales (Barone et al., 2016). Du coup, si les représentants des principaux services gestionnaires reconnaissent volontiers l'intérêt de se parler pour croiser les expertises et les façons d'envisager les causes des glissements lents, le manque de temps et de moyen les incite à limiter ces coordinations pour donner la priorité aux actions jugées plus importantes ou plus urgentes. Lorsque la DIR intervient dans son périmètre, l'expertise des autres services compétents n'est donc pas nécessairement sollicitée. De même, lorsque le RTM pilote des travaux de confortement, il ne se met pas systématiquement en relation avec les experts du CEREMA qui ont pourtant une bonne connaissance de la géologie locale, compte tenu des nombreuses missions d'étude réalisées pour le compte de la DIR sur tout le linéaire de la RN 85 (et inversement). Ce cloisonnement des compétences et des connaissances est par ailleurs renforcé par la faiblesse des moyens d'archivage de chacun des services. Comme l'explique cet agent du RTM 05 à propos du glissement du secteur du Motty, les données à disposition sont théoriquement nombreuses, mais pas toujours facilement accessibles :

« Généralement, on a toutes les études qui existent sur les territoires depuis longtemps. Et typiquement là, sur Saint-Firmin, tout ce qui a été collecté comme données techniques, c'est vachement intéressant et c'est vrai que j'aimerais les récupérer pour pouvoir les archiver et disposer d'une base de données exhaustive, où on sait qu'on a ça sur tel truc. Ça veut dire que s'il y a quelqu'un qui veut travailler dessus, on peut dire : "Nous, on a tout l'historique, on a toutes les études depuis au moins les années 1950". Parce que là, je pense quand même qu'on n'a pas la totalité des études que le CEREMA a faites pour la DIR. Je pense qu'il y a plein de choses qui sont dans les archives de la DIR, mais qui sont "mal rangées" entre guillemets parce qu'on n'arrive pas à les retrouver. Je pense que ce qui a été fait par le CEREMA ou le CETE pour le compte de la DIR, on n'en a pas une connaissance exhaustive. A notre niveau on fait ce qu'on peut. Dès qu'on peut collecter quelque chose, hop, on le récupère et on l'archive. Mais en fait, on n'est pas un service d'archivage. »

La qualité et la fréquence des contacts entre les différents services gestionnaires dépendent des habitudes de travail des agents, de leur disponibilité et de leur aptitude à s'insérer dans des réseaux professionnels. Mais elles sont aussi fortement tributaires de la mobilité des personnels qui semble s'accélérer dans ce contexte de réforme permanente, chaque départ sur un poste stratégique supposant l'arrivée d'un nouvel interlocuteur *a priori* moins expérimenté avec lequel il faut recréer des liens et instaurer de nouvelles habitudes de travail. De même, dans des organisations qui évoluent sans cesse, les frontières administratives ont tendance à fortement compliquer les coordinations interservices. Lorsque la DIR intervient sur le linéaire de la RN 85, deux antennes du CEREMA sont susceptibles d'être mobilisées, sachant que chacune dépend d'une direction territoriale différente. La situation est semblable du côté du RTM qui, selon les sites, mobilise ses services de l'Isère ou des Hautes-Alpes. Du coup, s'il arrive que les informations circulent correctement entre les entités gestionnaires, les représentants interrogés à ce sujet témoignent malgré tout de difficultés croissantes en la matière, y compris en interne aux différents services.

Au final, l'enquête réalisée auprès des représentants des services gestionnaires montre donc des acteurs très impliqués et fortement engagés, mais finalement peu coordonnés entre eux et surtout, largement déconnectés des usagers et groupes d'habitants directement concernés par les glissements. Les relations de ces différents services gestionnaires avec les représentants des communes sont également ténues, dans un contexte marqué par le renouvellement de plus de la moitié des exécutifs municipaux et l'entrée en responsabilité d'élus peu expérimentés, ayant une idée assez floue du rôle qu'ils sont susceptibles de tenir en matière de gestion des glissements lents.

4 DES COMMUNES LIMITEES DANS L'ACTION

Réalisée dans la première phase du projet, avant la première réunion du comité de pilotage, l'enquête auprès des représentants municipaux a permis de rencontrer et d'interviewer la plupart des maires et/ou premiers adjoints des communes situées dans le périmètre d'étude, soit d'Ouest en Est : Saint-Laurent-en-Beaumont (38), La Salle-en-Beaumont, Quet-en-Beaumont (38), Les Côtes-de-Corps (38), Corps (38), Aspres-les-Corps (05) et Saint-Firmin (05). Comme pour les deux premiers groupes enquêtés (habitants et services gestionnaires), ces entretiens visaient principalement deux objectifs : 1) saisir comment les représentants élus de ces communes sont concernés par les glissements lents, c'est-à-dire ce qu'ils en savent et ce qu'ils font concrètement pour s'en prémunir ; 2) faire en sorte de les intéresser au projet de recherche pour favoriser leur participation à la démarche de mise en dialogue des savoirs d'expérience et des savoirs experts.

4.1 Des communes faiblement dotées en capacités d'action

Les sept communes de la vallée du Beaumont situées dans le périmètre d'étude du projet MLA3 ont en commun d'être très peu denses et très faiblement peuplées. Leur taille de population varie en effet de quelques dizaines d'habitants pour les plus petites à quelques centaines pour les plus grandes, sans grande variation entre les deux derniers recensements de 2013 et 2019 (cf. tableau à suivre).

	Saint-Laurent	La Salle	Quet	Côtes-de-Corps	Corps	Aspres	Saint-Firmin
2013	453	322	61	66	504	120	478
2019	429	335	68	73	450	99	443

Tableau 1 : La population totale des communes du périmètre d'étude (source : INSEE)

De façon très comparable, ces communes rurales de la vallée du Beaumont se caractérisent par une population vieillissante, avec des proportions d'habitants de plus de 65 ans approchant ou dépassant quasi-systématiquement les 30 % (contre 20 % en moyenne en France). Largement surpassés par cette catégorie des plus de 65 ans, les jeunes de moins de 30 ans représentent en général moins du quart des habitants de ces communes (22 % par exemple à Corps). Un autre trait commun de ce territoire concerne la part réduite des habitations à l'année, le volume total des résidences principales représentant globalement moins de la moitié des habitations occupées sur l'ensemble du secteur, avec un taux de résidences secondaires qui atteint 60 % par endroits, notamment sur les communes de Quet-en-Beaumont, Les Côtes-de-Corps et Saint-Firmin.

De façon attendue, le petit groupe d'élus rencontrés au cours de l'enquête est assez représentatif de la population de ces communes, notamment la part qui réside à l'année. Principalement des hommes, ces représentants communaux sont majoritairement des natifs ou des personnes installées de longue date sur le territoire. Les deux-tiers sont retraités (ou sans profession) et âgés de plus de 60 ans. Deux seulement ont moins de 50 ans. Quant aux catégories socio-professionnelles représentées, elles correspondent là aussi sans surprise aux emplois les plus fréquemment occupés par les élus des communes rurales de montagne (Conord, 2006). A part le maire de Corps qui est infirmier libéral, tous les autres ont en effet exercé ou exercent encore soit comme agriculteur, soit comme artisan-commerçant, soit comme agent de la fonction publique.

Assurant un rôle social de proximité, ces élus locaux sont dans l'ensemble bien informés des glissements lents qui affectent les communes de la vallée et les endommagements qu'ils sont susceptibles de produire localement, sur les ouvrages, les réseaux, les voies de circulation et les constructions. Beaucoup ont en mémoire les événements survenus ces dernières décennies sur le périmètre d'étude, notamment le glissement meurtrier de La Salle-en-Beaumont en 1994 et celui tout aussi spectaculaire de l'Adverseil en 2001 sur la commune de Corps. La plupart fait également un lien explicite entre la géologie particulière de la vallée et les désordres qui affectent de façon régulière les routes du secteur et certains ouvrages de soutènement (voir l'illustration 3 du RTM 38 qui recense l'ensemble de ces événements sur une partie du périmètre d'étude). Plutôt concernés par le problème et clairement dévoués à la cause des administrés les plus exposés, ces représentants communaux se confrontent cependant aux faibles ressources des collectivités qu'ils administrent. Dotés de budgets trop vite épuisés par les travaux d'entretien courant (réfection de voirie, réparation de réseau, déneigement, etc.) et privés de personnels dédiés, les élus rencontrés témoignent également

des difficultés récurrentes qu'ils rencontrent pour mobiliser les représentants des communautés de commune et/ou les services gestionnaires qui seraient susceptibles de les assister dans la gestion des glissements lents.

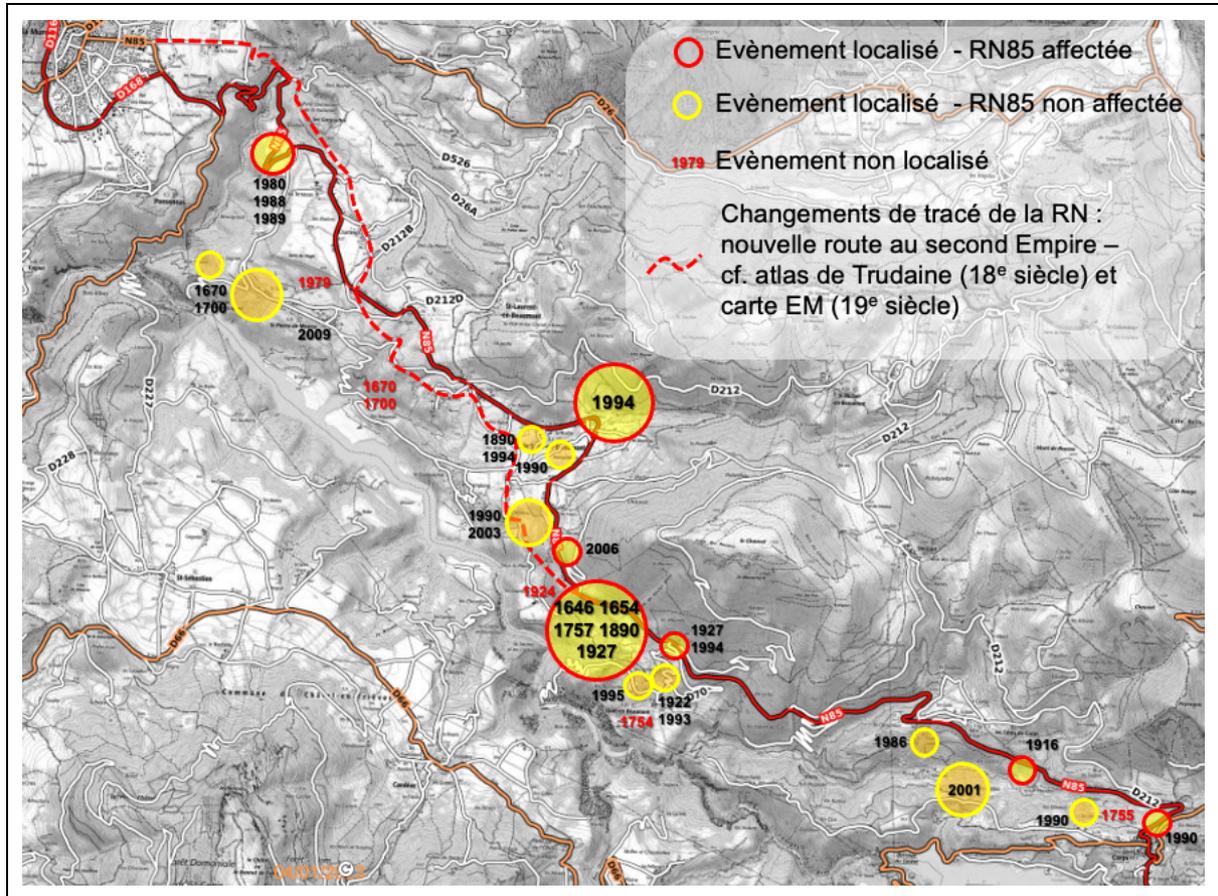


Illustration 3 : Les glissements recensés sur le périmètre d'étude du projet MLA3 (source : RTM 38)

4.2 Des communes en attente de soutiens

Dans l'ensemble, les représentants communaux ne restent pas inactifs face aux glissements. Dotés des qualités propres au personnel politique des communes rurales, notamment le dévouement et le désintéressement (Marneur, 2019 ; Nicolas et al., 2019), les élus rencontrés n'hésitent pas à s'impliquer personnellement dans la gestion du problème et à donner de leur personne pour contenir au mieux les mouvements de terrain et tenter de réduire les endommagements sur les voiries, les réseaux et les ouvrages. Cette lutte quotidienne contre les glissements consiste par exemple à documenter et constituer la mémoire des sinistres survenus sur le territoire communal, mais également des campagnes de travaux destinées à stabiliser les zones en mouvement. Certains s'investissent également dans des actions spécifiques de surveillance et d'inspection, qui les conduisent par exemple à tracer les déformations des terrains et des chaussées dans les secteurs exposés, à s'inquiéter du nettoyage des rigoles et des fossés qui permettent l'écoulement des eaux ou bien encore à vérifier de façon régulière le bon état des ouvrages de protection dont ils ont connaissance (notamment les murs et les drains). Ainsi cet ancien maire du secteur, qui constate depuis un moment déjà le manque d'entretien de ces ouvrages et s'inquiète des conséquences possibles sur les glissements :

MLA 3 : Mouvements Lents dans les Alpes : Anticiper et Aménager

Faire dialoguer les savoirs experts avec les savoirs d'expérience – Enquête de terrain

Date : mars 2023

« J'insiste beaucoup là-dessus, car si on fait des ouvrages et qu'on ne les entretient pas, c'est la catastrophe. Parce que toute l'eau qui est collectée, du coup elle s'en va en plein dans le glissement. Donc c'est vraiment le point primordial. Et j'ai pu remarquer qu'il n'y a pas eu beaucoup d'entretien sur les drains qui ont été faits dans les années 1990, ceux sur la photo que je vous ai montrée. C'est vrai que c'est resté en l'état, alors bon. »



Photo 10 : Deux élus à la « chasse aux fuites » sur les canalisations d'eau de leur commune

Dans les communes où le système d'adduction d'eau traverse les zones de mouvement, les élus interrogés se préoccupent aussi beaucoup des fuites sur les canalisations, pour les pertes qu'elles occasionnent et les coûts de réparation qu'elles induisent autant que pour les effets néfastes pour la stabilité des terrains. Dans ce cas, la « chasse aux fuites » fait partie des actions préventives sur lesquelles les représentants communaux sont susceptibles de s'investir, comme l'illustre la photo précédente qui met en scène deux élus d'une des municipalités du périmètre d'étude (cf. photo 10).

A côté de ces actions de proximité qui visent moins à prévenir les phénomènes de glissement dans leur ensemble qu'à limiter certains de leurs effets, les représentants communaux jouent enfin un rôle important dans la relation aux populations locales, notamment les habitants

contraints par les zonages réglementaires (comme à Quet-en-Beaumont où le PPRN empêche toute nouvelle construction) et ceux dont les biens sont susceptibles d'être affectés par les mouvements de terrain. Dans les entretiens, les élus locaux indiquent ainsi être régulièrement sollicités pour relayer les informations à leur disposition, justifier le contenu des règles d'urbanisme qui s'appliquent localement et, lorsqu'un sinistre survient, accompagner les propriétaires concernés dans la reconnaissance de leurs droits en matière d'indemnisation. Au Motty par exemple, l'apparition d'importantes fissures dans certaines maisons du hameau a récemment conduit le maire de Saint-Firmin à déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture des Hautes-Alpes.

Mais si à l'image de l'édile de Saint-Firmin la plupart des représentants communaux rencontrés apparaissent concernés, investis et volontaires, il faut en même temps reconnaître que leurs capacités d'action restent très limitées. Sans budget et personnels dédiés, ces « élus à tout faire » sont souvent seuls à la manœuvre, au mieux assistés d'un ou deux adjoints. Dans ce contexte de ressources rares, ils ont donc tendance à privilégier des actions ciblées et localisées, réduisant le point de vue aux seuls secteurs exposés de leur commune. Aucun n'envisage dans ces conditions la possibilité d'une coopération avec les municipalités voisines, dans le but notamment de mutualiser des ressources ou d'élargir le point de vue pour tendre vers des actions plus efficaces. Localement, le manque de moyen est un obstacle important qui empêche concrètement les représentants communaux de se coordonner pour contribuer à une prise en charge collective du problème et tenter de faire bloc pour peser davantage dans les demandes de soutien aux deux communautés de communes concernées et/ou services de l'État en charge de la gestion du problème.

4.3 Des communes qui peinent à jouer collectif

L'absence de coopération et de coordination entre les communes de la vallée est l'un des principaux constats qui ressort de l'enquête auprès des élus locaux. Au moment où le projet MLA3 démarre, les échanges sur la question des glissements lents sont quasi inexistantes. Les témoignages des uns et des autres montrent qu'il n'existe pas non plus de vue d'ensemble, encore moins d'actions communes, y compris sur des missions comme l'entretien des canaux d'irrigation et la gestion des eaux de ruissellement qui pourraient facilement se planifier à une échelle intercommunale.

Comme on vient de le voir, cette absence de jeu collectif est en partie liée au niveau de ressource de ces petites communes rurales, dont les capacités d'action dépendent surtout du bon vouloir et de la disponibilité des membres de l'équipe municipale, notamment du maire. Dans le contexte particulier de la vallée du Beaumont, d'autres paramètres entrent cependant en ligne de compte pour expliquer cette difficulté des élus locaux à se coordonner et à envisager leur action dans un cadre intercommunal. Tout d'abord, on peut mentionner le caractère localisé et circonscrit des phénomènes en cause (cf. illustration 4 à suivre) qui, à l'évidence, favorise davantage les actions ciblées qu'il n'incite à une prise en charge et une gestion collective du problème. Dans le périmètre d'étude, cette difficulté est renforcée par le fait que les communes ne sont pas concernées avec la même intensité, compte tenu du caractère plus ou moins « endommageant » de chaque glissement, de l'amplitude des zones touchées, mais également des mesures de protection mises en place pour contenir le phénomène. De ce point de vue, on constate que l'absence de désordre et d'effets induits sur le bâti ou les réseaux sont des facteurs qui n'incitent clairement pas à la mobilisation des élus locaux, sachant qu'ils sont déjà suroccupés par ailleurs. De même, la réalisation de travaux sur le territoire communal dans un passé récent n'aide pas à maintenir les glissements parmi les priorités des équipes municipales. Ce qu'explique cet ancien élu qui ne s'est pas représenté aux dernières élections de 2020, mais reste assez présent sur le sujet :

« Après, vous avez évoqué les problèmes de priorité. C'est vrai que sur les Côtes-de-Corps, pas mal de travaux ont été entrepris ces dernières années. Ils ont montré leur efficacité, du coup, c'est moins prioritaire. Surtout que si un événement nouveau arrive, tout est à notre charge. »

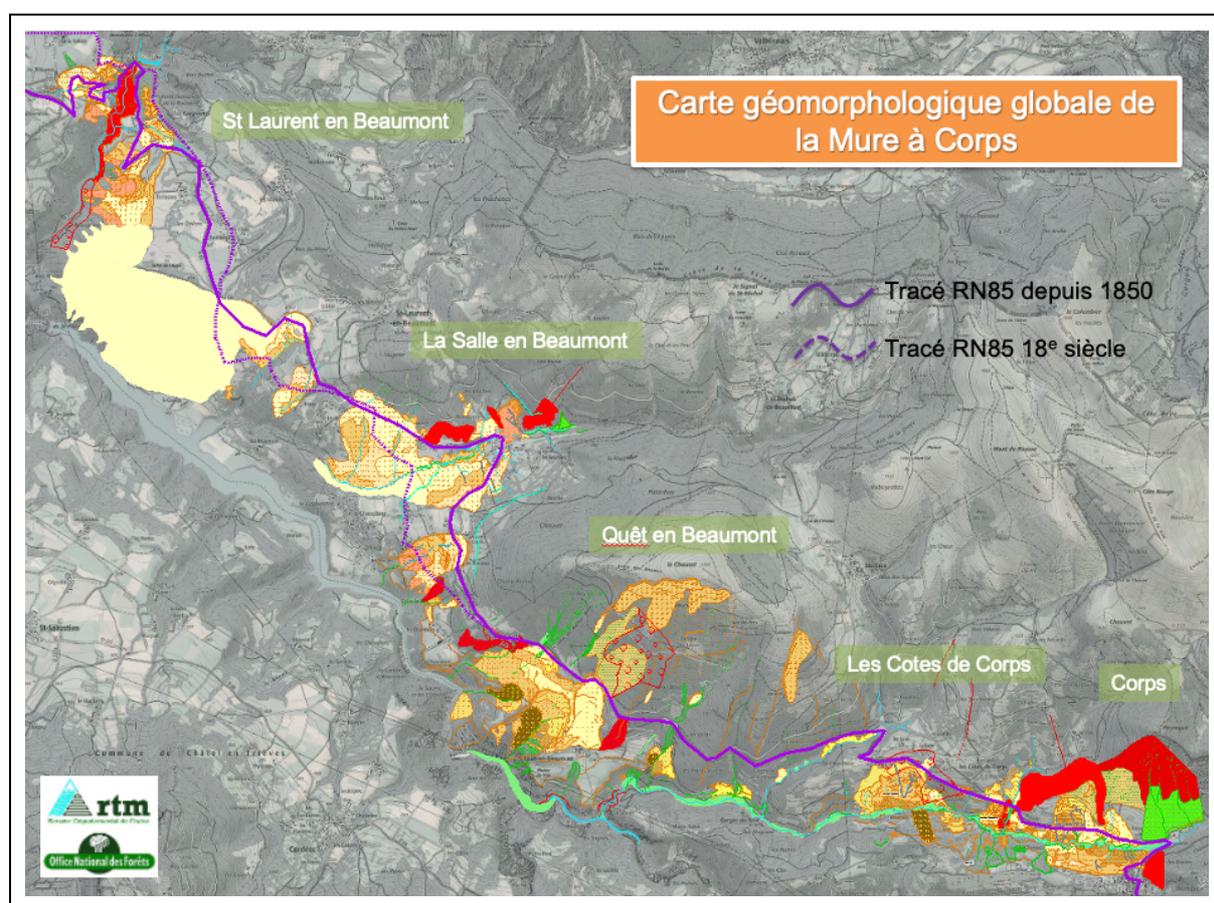


Illustration 4 : Les zones de glissement sur la partie iséroise du périmètre d'étude (source : RTM 38)

Localement, deux autres facteurs expliquent encore les difficultés des élus locaux à jouer collectif sur la thématique des glissements lents. Le premier est lié à la création en 2014 de la communauté de communes de la Matheysine qui, pour des raisons politiques, a conduit la structure intercommunale à rétrocéder la compétence « risques naturels » aux municipalités, mais sans leur mettre à disposition la totalité des budgets correspondants. Quant au deuxième facteur, il est lié aux dernières élections municipales qui, sur le périmètre d'étude, se sont soldées par le renouvellement de la quasi-totalité des équipes municipales. Seules les communes de Quêt-en-Beaumont et de Corps n'ont pas été concernées par un tel changement au printemps 2020. Toutes les autres ont vu leur maire laisser la place à un nouveau venu, a priori moins expérimenté dans la gestion des affaires communales. Forcément laborieuse, la prise de fonction des nouvelles équipes suppose d'inévitables pertes de connaissance et de savoir-faire, surtout lorsque des conflits politiques compliquent les transmissions avec les élus précédents. Dans tous les cas, les compétences doivent être

reconstituées. De même, des liens sont à retisser, ce qui ne favorise pas, là non plus, la mise en place d'actions coordonnées avec les autres communes et, au-delà, avec les services gestionnaires. Ce que confirme ce responsable du RTM :

« On constate que les nouveaux élus ne savent pas toujours vers qui se tourner. S'il n'y a pas eu une transmission ou s'ils n'ont pas travaillé avec l'ancienne équipe, il faut tout repartir à zéro. Et nous, on ne fait pas le tour des popotes à chaque fois qu'il y a des changements de maires. En plus là, ils ont quasiment tous changé donc comme c'est un gros territoire, qu'il y a beaucoup de communes, on ne va pas forcément se présenter systématiquement. En plus, quand on a un nouveau maire, les problèmes de risques naturels, ce n'est pas le truc hyper sexy sur lequel on se met au départ. »

Pour résumer cette restitution rapide des entretiens avec le troisième groupe des représentants communaux, on peut donc dire que les élus locaux rencontrés sont dans l'ensemble intéressés et concernés par le problème des glissements lents (bien qu'à des degrés divers, on l'a vu plus haut), mais qu'ils sont dans tous les cas confrontés à des difficultés communes qui limitent fortement leurs capacités d'action, à la fois sur le plan individuel et sur le registre collectif.

5 L'ENQUÊTE COMME GUIDE POUR L'ACTION

Comme rappelé en introduction, la recherche-action menée dans le cadre de l'axe D du projet MLA3 a procédé en deux temps : un premier temps d'enquête auprès des acteurs locaux concernés par les glissements lents de la vallée du Beaumont, suivi d'un second temps de mobilisation de ces mêmes acteurs dans le cadre d'un dispositif participatif associant un comité de pilotage et deux ateliers d'échange. Comme souvent dans les dispositifs de recherche-action destinés à faire participer les acteurs locaux sur un sujet donné, la phase d'enquête de terrain et d'approche des parties prenantes est un préalable indispensable au cadrage de l'action qui conduit dans un second temps à les solliciter et les mettre à contribution dans le processus de production de connaissances (Chambru, De Oliveira, 2021). Dans le cas du projet MLA3, l'exploration de l'espace social des glissements lents de la vallée du Beaumont à travers les trois groupes enquêtés des habitants, des gestionnaires et des élus a permis de dresser le tableau d'une gestion collective des glissements lents globalement introuvable, c'est-à-dire d'interventions peu connectées entre elles et d'acteurs relativement isolés, qui peinent à s'organiser et se coordonner pour tendre vers une prise en charge plus efficace du problème. Partant de ce constat d'une action publique largement désarticulée, le volet action de la recherche va donc chercher à reconnecter et lier davantage les parties prenantes des glissements lents, en leur proposant de s'intégrer à des espaces de dialogue et d'échanges favorisant l'interconnaissance et la mise en place de stratégies d'action communes. Les résultats de cette expérience de mise en dialogue sont présentés dans le livrable suivant (L-D2) qui ouvrira sur un ensemble de recommandations relatives à la démarche multi-acteurs expérimentée dans le cadre du projet d'une part, la gestion et la transmission des données produites dans le cadre des études scientifiques et techniques d'autre part (L-R3-R4).

6 BIBLIOGRAPHIE

Arnould B., Demolis C., Douard P., Meignien X., *La restauration des terrains de montagne (RTM). Mise en œuvre de la politique de prévention des risques par les services RTM*, Rapport CGEDD et CGAAER, 2016.

Barone S., Dedieu C., Guérin-Schneider L., « La suppression de l'ingénierie publique de l'État dans le domaine de l'eau : les effets paradoxaux d'une réforme néo-managériale », *Politiques et management public*, vol 33, n° 1, 2016, p. 49-67.

Barthélémy F., « L'affichage des risques », *La houille blanche*, n° 5, 2006, p. 57-59.

Brugnot G., Cassayre Y., « De la politique française de restauration des terrains en montagne à la prévention des risques naturels », *La revue du GREF*, n° 6, 2004, p. 25-30.

Chambru M., De Oliveira J.-P., « La recherche-action face au risque climatique en montagne », *Questions de communication*, n° 40, 2021, p. 283-302.

Chevallier J., « Les orientations nouvelles des politiques de réforme administrative en France », *Pyramides*, n° 19, 2010, p. 15-28.

Coanus T., Duchêne F., Martinais E., *La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne sur trois sites « à risque » de la grande région lyonnaise*, Rapport de recherche, Laboratoire RIVES-ENTPE, 2001.

Conord F., « Profil socioprofessionnel des maires des Alpes-de-Haute-Provence en 1953 et 2003 », *Méditerranée*, n° 107, 2006, p. 31-35.

Debar A., « La gestion des hommes dans l'administration territoriale de l'État : entre bricolage gestionnaire et travail sur le sens », *Revue française d'administration publique*, vol. 132, n° 4, 2009, p. 757-770.

Decrop G., Dourens C., Vidal-Naquet P., *Les scènes locales de risques*, Rapport de recherche, Contrat de Plan État-Région Rhône-Alpes, 1997.

Dedieu C., « L'administration territoriale de l'État en "mode dégradé". Les conséquences de la suppression de l'ingénierie publique sur la protection de l'eau », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, n° 3, 2021, p. 589-606.

Duchêne F., Morel Journal C., « Riverains de cours d'eau et gestionnaires du risque, un dialogue impossible ? » *Géocarrefour*, vol. 75, n°3, 2000, p. 221-226.

Marneur V., « Ces femmes maires de petites communes », *Études rurales*, n° 204, 2019, p. 84-103.

Nicolas F., Vignon S., Laferté G., « La fabrique (et le travail) du personnel politique rural », *Études rurales*, n° 204, 2019, p. 8-20.

Ritschard L., Oiry A., Roux N., « Pour une valorisation des savoirs d'usage face aux risques côtiers dans un contexte de changement climatique. Application au territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique (Finistère, France) », *Norois*, vol. 257, n° 4, 2020, p. 55-69.



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES